



PANIDUR: Conditions de garantie

PANIDUR accorde une garantie sur:

les vices cachés et reconnus au niveau des matériaux ou par suite d'une erreur de production.

Quant aux panneaux PANIDUR, la garantie vaut pour une durée de 10 ans à compter de la date de facture des panneaux. Pour la collection Waterproof, la garantie est de 5 ans en cas d'usage professionnel. Seul le destinataire de la facture pourra prétendre à la garantie pourvu qu'il soit à mesure de présenter une facture valable. La garantie ne pourra être accordée exclusivement après constatation que les prescriptions concernant le stockage et montage ont été correctement observées. Ces prescriptions sont disponibles dans chaque emballage Panidur et également sur simple demande auprès de PANIDUR.

La garantie s'applique de façon dégressive: la valeur de la garantie est réduite chaque année d'un dixième.

La garantie pourvoit à:

la nouvelle livraison des panneaux étant reconnus comme défectueux par PANIDUR. S'ils ne font plus partie de l'assortiment existant, le client choisira un produit équivalent dans la gamme actuelle.

Les autres frais, tels l'enlèvement et le remplacement du matériel défectueux, ne pourront pas être répercutés sur le fabricant.

Conditions de garantie:

- 1) Les conditions de montage de PANIDUR doivent être correctement observées.
- 2) La garantie ne vaut que pour des applications à l'intérieur.
- 3) Toute réclamation de dégâts indirects, dommages consécutifs, dégâts causés par l'humidité ou l'eau et les dégâts d'impact sera spécifiquement exclue de la garantie.
- 4) Les panneaux présentant des défauts visibles ne peuvent en aucun cas être posés. S'ils sont posés contre toute raison, la garantie échoit.
- 5) PANIDUR doit être mis en mesure de faire un examen sur place, éventuellement en consultation avec un expert externe. PANIDUR se réserve également le droit de faire examiner les dégâts autre part.
- 6) En cas de dégâts, le client est tenu d'en informer le revendeur en question dans les quinze jours après constatation des défauts. Il remplira un formulaire de réclamations bien spécifiant le problème et y ajoutant des photos précises. Ce formulaire est disponible sur le site www.panidur.com sous la rubrique FAQ.
- 7) La responsabilité de PANIDUR est limitée aux conditions reprises dans la présente garantie.

Exclusions:

Sont exclus de la garantie: les dégâts et frais causés par – entre autres :

- tromperie par l'utilisateur;
- usure normale: la dégradation des couleurs en fonction du temps est considérée comme normale;
- trop peu ou manque d'entretien, mauvais entretien et usage anormal;
- incendie ou explosion;
- dégâts causés par l'utilisateur;
- pose dans des espaces humides (sauf pour les produits Aqua et Waterproof) et dans des espaces à températures extrêmement élevées (comme des saunas).

Une fois la réclamation déclarée recevable, la société Decrui SA se réserve le droit de facturer les frais faits à la personne ayant déposé la réclamation.

Le cas échéant, les présentes conditions de garantie peuvent être ajustées par Decrui SA à tout instant.

Les présentes conditions de garantie sont valables pour toutes les commandes passées après la date du présent document.

Questions:

En cas de questions, veuillez contacter votre revendeur ou le fabricant Decrui SA.

Plus d'informations sur PANIDUR sur le site www.panidur.com.

DECRUY SA- PANIDUR – Poelkappellestraat 40 – BE-8650 Houthulst

Tél.: 0032(0)51/70.85.85 - Fax.: 0032(0)51/70.28.01 – E-mail: info@panidur.be.